

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2003**

---

**BUREAU :**

**Président :** M. François LANCE  
**Vice-présidente :** Mme Annick BOUNOUS  
**Secrétaire :** M. François BAERTSCHI  
**Membres :** M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA,  
M. Charles PAGE

**Sont présents :**

MM. Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, M. Christian MARCHIANDO, Mme Carla MELVYN, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Frédéric RENEVEY, Mme Nathalie REVILLOD, M. André RICHERT, Mme Sylviane SCHENKER, M. Jean-Michel SCHLUCHTER, Mme Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

**Excusé :** M. Alberto PEREZ IRIARTE

**Assistent à la séance :** M. Walter SPINUCCI, Maire  
MM. Pascal CHOBASZ et Marco FOLLMY, Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2003
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 3 mars 2003 – Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN**  
**Commission des finances – Séance du 10 mars 2003 – Rapporteur : M. Aldo CAVALERI**  
Viaduc des Grandes-Communes – Travaux de remise en état et en conformité  
Crédit d'investissement (Fr. 3'120'000.--) **p. 1284 Arrêté**
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 3 mars 2003 – Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN**
  - a) Pavillon provisoire pour le Collectif des Palettes **p. 1287 Information**
  - b) Divers

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

- 8) **Commission de l'environnement – Séance du 4 mars 2003 –  
Rapporteur : Mme Nathalie REVILLOD**
- a) Assainissement de l'ancienne décharge du Nant des Grandes-Communes  
(Jardins familiaux d'Onex)  
Crédit d'investissement (Fr. 280'000.--) **p. 1289 Arrêté**
  - b) Remplacement d'une arroseuse-laveuse Pony  
Crédit d'investissement (Fr. 173'000.--) **p. 1291 Arrêté**
  - c) Divers
- 9) **Commission des finances – Séances des 12 février et 10 mars 2003 –  
Rapporteurs : MM. Pierre-Alain VOLERY et Aldo CAVALERI**  
Coopérative de logements « Le Clos des Semailles » -  
Octroi d'un droit de superficie par la Ville de Lancy **p. 1292 Arrêté**
- 10) **Commission de sécurité – Séance du 5 mars 2003 –  
Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY**
- a) Point de situation avec les représentants du poste de Police d'Onex  
et notre Service des ASM **p. 1294 Information**
  - b) Bilan des activités ASM 2002 **p. 1295 Information**
  - c) Divers
- 11) Interpellation de groupes politiques au sujet du journal  
« Le Lancéen » de mars 2003 **p. 1295**
- 12) Présentation des comptes 2002 **p. 1298**
- 13) Propositions individuelles et questions **p. 1304**
- 14) Questions du public **p. 1306**

M. LANCE : J'ouvre cette séance ordinaire de notre Conseil municipal en saluant les Conseillers municipaux présents, le Conseil administratif incorpore, notre procès-verbaliste Mme Augsburguer, M. Breda notre huissier, M. Andrey spécialiste des clichés. Je salue également le public, parmi lequel, je salue Mme de Garrini, secrétaire générale de notre mairie, ainsi que les représentants de la presse.

J'ai une personne excusée ce soir, il s'agit de M. Perez Iriarte.

Mme JELK-PEILA : Notre commune se montrant généreuse dans les catastrophes naturelles, je souhaiterais que l'on fasse un petit instant de silence pour tous les civils qui, en ce moment même, et dans les jours qui viennent, risquent de mourir. Ce n'est pas de la récupération, il y a des gens qui existent et qui risquent leur vie.

M. LANCE : Je vous prierais d'observer quelques moments de silence. Je vous remercie.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est accepté.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003****2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2003**

---

Le procès-verbal est approuvé, avec nos remerciements à Mme Augsburgers pour le travail accompli.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. LANCE : Je n'ai pas reçu de courrier particulier à vous transmettre, simplement, je vous rappelle la fête du « Bonhomme hiver 2003 » qui se déroulera au Terrain d'aventures du Petit-Lancy, samedi prochain, entre 1400 et 23 heures. J'ai le programme ici pour celles et ceux qui sont intéressés par cette fête.

J'aimerais profiter du peu de communications à ce Bureau, pour rappeler quelques recommandations quant au bon déroulement de ce Conseil municipal, pour les nouveaux Conseillers municipaux, et particulièrement pour un Conseiller municipal qui s'est senti frustré au niveau de la prise de parole lors de la dernière séance, ainsi que pour le public.

Donc, le débat est ouvert automatiquement après la présentation des sujets qui aboutissent à un vote ou à un arrêté. Les points d'information ne font pas l'objet de débats, sauf si une demande est formulée par un Conseiller municipal directement après la présentation du sujet. Cette proposition doit être acceptée par la majorité du Conseil municipal.

Les points : propositions individuelles et questions, et les questions du public ne font pas l'objet de débats. Enfin, puisqu'il y en a une à l'ordre du jour, une interpellation est une demande d'explications adressée au Conseil administratif, sur n'importe quel objet ressortissant à l'administration municipale. Elle doit être annoncée par écrit au Président et figurer à l'ordre du jour. Le Conseil administratif y répond immédiatement ou dans une séance ultérieure.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. SPINUCCI : Une réponse à une interpellation de M. Marchiando du 28 février 2002 : « tout vient à point qui sait attendre ». Je vous avais donné une première réponse le 21 mars de la même année, et nous sommes aujourd'hui le 20 mars 2003. Nous venons de recevoir la réponse définitive à votre question qui provient de la CAP, propriétaire des immeubles, qui dit ceci :

*« Nous nous référons à votre courrier relatif à l'état des cheminées de ventilation du parking souterrain de nos immeubles. Les abords immédiats de ces verrières avaient été fermés par des chabouris dans un premier temps, et actuellement, elles sont en cours de remise en état. Ces travaux devraient être terminés à la fin du mois ».*

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

Une réponse à une non-question de M. Augsburguer qui s'inquiète du début des travaux à la piscine de Marignac. Il a toujours été dit que la piscine, si vous n'y verrez pas d'inconvénient lorsqu'on vous présentera le crédit d'investissement, sera fermée après la saison d'été 2003. Donc, je vous rappelle que c'est surtout de vous que dépend l'ouverture du chantier, après en avoir voté le crédit correspondant.

J'aimerais, pour terminer, vous présenter ce certificat. M. Baertschi, c'est vous qui m'aviez posé une question très précise à ce sujet. Ce certificat nous a été délivré par le Fonds Bruno Mansel et Greenpeace : *« Lancy est une commune amie des forêts anciennes. Etre amie des forêts anciennes signifie renoncer à acquérir des bois et produits en bois provenant du pillage des forêts anciennes, mais opter pour du bois certifié FSC, et ou du bois suisse ou de pays voisins. Cela signifie aussi utiliser autant que possible, du papier recyclé, et de manière générale, réduire la consommation de papier. Nous sommes ravis de cette décision qui contribue à protéger les dernières forêts anciennes sur notre planète ».*

Ce certificat sera exposé en bonne et due forme au Service des parcs, promenades et maintenance.

M. CHOBAS : J'ai une réponse à Mme Jelk-Peila qui m'avait interpellé à propos d'un four ayant eu des problèmes à l'école de la Caroline.

En réponse, il convient de préciser que deux fours identiques, avec tous les accessoires nécessaires, ont été livrés à l'école de la Caroline et à l'école En Sauvy, durant la semaine des vacances scolaires de février. Il s'agissait du même modèle que dans tous les autres restaurants scolaires de la Ville de Lancy.

Le lundi matin 24 février, les deux cuisinières de la Caroline et d'En Sauvy ont reçu une formation de la part du représentant du fournisseur, qui a également testé les appareils. Le repas de midi s'est déroulé de manière normale.

Par contre, le mardi 25, à la suite d'une mauvaise manipulation par la cuisinière de l'école de la Caroline, le four a mal fonctionné et c'est la raison pour laquelle les repas ont été servis avec beaucoup de retard. Par contre, il n'y a pas eu de problème à l'école En Sauvy.

Le jeudi matin 27 février, à la demande de la Mairie, la cuisinière de l'école des Palettes s'est rendue à l'école de la Caroline pour réexpliquer à sa collègue le fonctionnement de ce nouveau four. Le repas de midi a été servi de manière normale. Depuis lors, il n'y a pas eu de problème particulier à signaler.

M. FOLLMI : Je vous rappelle la séance de travail organisée demain à l'intention des entreprises de la Commune, sur le thème de la mobilité. Ceux et celles qui ne seraient pas encore inscrits, peuvent toujours y venir.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

- 6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –  
Séance du 3 mars 2003 –  
Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN  
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 10 mars 2003 –  
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI**
- 

**Viaduc des Grandes-Communes – Travaux de remise en état et en conformité  
Crédit d'investissement (Fr. 3'120'000.--)**

=====

M. HEIZMANN présente le sujet : D'entrée de jeu, M. Spinucci indique que le Conseil municipal avait accepté un crédit d'étude de l'audit technique de Fr. 150'000.-- le 13 décembre 2001, destiné à payer l'étude relative à l'audit technique de cet ouvrage qui devait porter jusqu'à la mise en soumission, la comparaison des offres et la proposition d'adjudication.

Compte tenu des souhaits plusieurs fois exprimés d'améliorer le réseau des pistes et bandes cyclables, l'Office des transports et circulation et les TPG ont été interpellés pour savoir s'il était envisageable d'en aménager sur cette voie. Pour cela, il a été demandé aux mandataires, MM. Fol et Charbonnaz, d'élargir leur étude. Faut-il rappeler que ce viaduc a été construit de 1965 à 1967, qu'il mesure environ 200 m. de long et 13 m. de large, et que le Département de l'aménagement, équipement et logement a demandé à Lancy de vérifier la conformité de cet ouvrage, selon les normes en vigueur, qui imposent une charge de 40 tonnes.

Les mandataires se sont appuyés sur les avis du Service des ponts et chaussées du Département de l'aménagement, équipement et logement, ainsi que sur l'expertise de l'Ecole polytechnique fédérale. Rassurons-nous, cet ouvrage se porte bien.

Les craintes, quant à la résistance des poutres, ne sont pas fondées, en revanche, il est apparu une anomalie concernant les encorbellements, et il est par conséquent nécessaire de renforcer les armatures.

La liste des travaux pour pallier aux divers dégâts dont souffre ce viaduc sont : le changement complet du revêtement et de l'étanchéité, le renfort du tablier, le traitement contre la carbonatation, de chlorures, le changement des appuis sur les culées, le remplacement des joints de chaussée, ainsi que la réalisation d'une glissière de sécurité entre la zone de circulation routière et la zone piétonne et cycliste sur le côté Sud, et l'entretien et la repeinte de la glissière de sécurité sur le Côté Jura.

Comme la surface totale de cet ouvrage est de 2'600 m<sup>2</sup>, il est nécessaire de monter des échafaudages importants ainsi que des ponts latéraux pour exécuter les travaux sur les murs porteurs. En raison de la présence de la route du Pont-Butin, d'importance cantonale, pour ne pas dire nationale, il est imposé de prévoir un échafaudage qui se démonte chaque soir.

Lors des travaux, les poids lourds seront interdits, seuls les bus et les véhicules légers pourront traverser sur une seule piste dans chaque sens.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

Le coût des travaux de la réfection totale s'élevant à Fr. 3'095'000.--, l'étude de réaménagement à Fr. 25'000.--, soit au total Fr. 3'120'000.--, alors au budget des investissements, un montant de Fr. 2'600'000.--avait été inscrit.

Dans le précédent message, trois postes n'avaient pas été inclus : l'étude de réaménagement du tronçon de la chaussée côté ouest et est du viaduc, la création de bandes cyclables et la remise en état du parking des caravanes.

Faut-il rappeler que la construction d'un tel ouvrage aujourd'hui, coûterait entre Fr. 6 et 7 mios de francs ; donc sa réfection revient à la moitié de ce prix-là. Un commissaire remarque que cet ouvrage n'est pas beau, et il propose de le rendre plus attrayant, particulièrement en regard du montant à investir. Un collègue partage cette remarque, et parle même de style néostalinien.

M. Spinucci prend acte de cette proposition, et il sera demandé cette suggestion à un architecte-décorateur.

A la lecture du projet de délibération, celui-ci est accepté par 9 oui et 1 abstention.

M. CAVALERI présente le sujet : Après la Commission des travaux, cet objet est passé aux finances étant donné que le montant demandé dépasse les Fr. 2,6 mios prévus budget.

Ce fut, pour les présents, une bonne occasion de passer en revue les différentes nuances sémantiques du verbe recevoir. D'un côté, c'est un terme sympathique quand on l'emploie dans des expressions comme "recevoir des amis, des fleurs, des compliments, un cadeau". Il a aussi une face moins agréable, par exemple, s'il s'agit de recevoir, pardon M. Page, une amende d'ordre pour arrêt intempestif devant un bureau de poste, ou pire, recevoir un direct dans l'estomac. Mais comment évaluer le sens d'une formule comme "recevoir un pont" ? A priori, cela pourrait être assimilé à un beau cadeau, comme celui que Lancy offrit jadis à un village roumain. Toutefois, quand le cadeau vient de l'Etat de Genève, cela ressemble plutôt à la pomme que Blanche-Neige reçut de sa marâtre déguisée en sorcière.

Les bonnes manières, Messieurs les Conseillers administratifs, voudraient qu'on ne refusât pas un cadeau. Pourtant, notre Conseiller administratif a fait - à juste titre - la fine bouche avant d'accepter ce chef-d'oeuvre de béton brut et carbonaté de surcroît - bel exemple d'architecture fonctionnelle, qualifié par un commissaire aux travaux, d'un terme, qu'employait M. Heizmann, que je ne saurais répéter sans choquer vos oreilles délicates.

Après moult péripéties, notre généreux donateur, l'Etat donc, a eu raison contre l'avocat de la Commune et nous a gratifiés de l'obligation de le remettre en état, après qu'un incendie en eut révélé sa lèpre. Cela nous coûtera donc la bagatelle de Fr. 3,12 mios, aménagements, décrits par mon collègue, compris. Le Conseiller administratif délégué nous a dûment commenté le message y relatif, qui justifie le surcoût de plus de Fr. 500'000.-- par rapport au budget.

Face à une telle dépense, notre commission n'a pas manqué d'essayer de tirer toutes les ficelles pour diminuer la facture, par exemple en demandant une subvention à l'Etat. Hélas, pas la moindre canalisation dans cette masse de béton qui justifierait une telle demande. De même, la question de certains sur le bien-fondé d'une piste et

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

d'une bande cyclables à Fr. 16'000.-- n'a pas fait reculer la commission, sensible aux arguments d'un fervent adepte de la petite reine, ici-présente, mais que je ne dénoncerai pas.

Pour mettre un peu de baume sur ce douloureux devis, il nous a été rappelé que nous encaisserons environ Fr. 40'000.-- par année pour la location des places de parc pour caravanes. C'est ainsi que le projet est accepté à l'unanimité après trois petits quarts d'heures seulement, soit en bien moins de temps que pour le prêt de Fr. 3 millions seulement pour le stade, dont les contre-prestations seront pourtant autrement gratifiantes. Par souci d'objectivité, je précise que la dernière phrase n'est pas l'avis de la commission, mais la réflexion du rapporteur.

M. SPINUCCI (Clichés) : Je n'ai rien à rajouter à ce qu'ont dit les rapporteurs que je remercie. Je peux vous montrer quelques images.

Vous avez ici le pont, vous êtes ici, côté stade de Florimont et ici, côté Pont-Butin, l'ouvrage légèrement teinté en rose, il enjambe la route du Pont-Butin.

Voilà le schéma qui vous est proposé actuellement : deux voies de circulation, une dans chaque sens, une bande cyclable côté Rhône, une bande cyclable, plus piétons côté Lancy. Actuellement, il y a deux bandes de circulation, plus une voie bus qui a été supprimée, avec l'accord des TPG et l'Office des transports et circulation.

Voilà quelques photos, vous avez ici un appui du tablier sur la culée côté Onex, on voit ici les dégradations dues à l'infiltration d'eau. Voilà, une image semblable prise à un endroit différent. Vous pouvez voir également les fers à béton qui commencent à apparaître et des nids de gravier dans la partie inférieure du tablier. Voilà également les nids de gravier sur la face verticale de la culée. Voilà, un joint qui s'est pratiquement totalement ouvert, qui laisse dès lors, pénétrer de l'eau, et par le fait des gels abîment les bétons.

Voilà à nouveau une démonstration de bétons carbonatés et des traces de rouille qui finiront par faire sauter le béton, c'est ce qu'on appelle le phénomène de la carbonatation.

Voilà ici l'ouverture d'un joint, c'est le pont qui repose sur une culée, un joint beaucoup trop ouvert qui prend l'eau qui s'infiltrer, et comme je l'ai dit tout à l'heure, par le jeu des gels provoque des dégâts. Là, c'est la même image vue un peu plus loin. Encore un nid de graviers, c'est ce genre d'inconvénient-là, auquel il a fallu remédier très rapidement, parce qu'on avait découvert des taquets en bois qui n'avaient pas été enlevés lors de la construction, et qui ont fini par faire éclater le béton qui est tombé sur les caravanes.

Voilà l'état du pont, je crois que c'est assez clair. Ici, c'est un endroit particulièrement délicat, voilà les éclats de béton qui sont tombés sur les caravanes. Voilà l'état de la chaussée. Ici, c'est le trottoir côté garage Grimm. Voilà le côté opposé avec une glissière dont on verra dans l'image suivante l'état de corrosion avancée. Voilà un scellement de la glissière dans le béton qui commence à être complètement pourri par la rouille de l'acier.

Voilà l'état de la clôture, de la glissière. Voilà l'aspect général franchement peu esthétique. Je ne sais pas qui a fait ceci, mais ça doit être un artiste pour empêcher

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

qu'on descende ici, je ne sais pas pour quelle raison, peut-être pour accéder aux caravanes, tout ceci, bien entendu disparaîtra, mais c'est pour vous montrer l'état du tablier à cet endroit-là.

Voilà de nouveau des conduites d'évacuation d'eaux pluviales qui ne sont plus étanches et qui laissent filtrer de l'eau vers l'extérieur. C'est saisissant l'éclat du béton du tablier, voilà une fissure ; quand c'est prévu, c'est un joint, et quand ce n'est pas prévu, c'est une fissure. C'est une fissure qui a déjà été réparée lorsqu'on avait supprimé les dégâts dus à l'incendie des caravanes.

M. PASQUIER : Lors de la séance de commission, il a été abordé le fait de profiter de faire un aménagement architectural à l'image un peu de ce qui a été entrepris au pont de la Coulouvrenière, avec cet éclairage en hauteur qui donne un certain design. Je crois que ce serait aussi l'opportunité d'entreprendre quelque chose, étant donné que ce viaduc, ce pont on le voit de très loin, soit depuis l'avenue des Grandes-Communes ou depuis le Pont-Butin. Ce serait l'occasion de donner un plus et de faire un beau viaduc.

M. SPINUCCI : J'ai dit en commission qu'on fera le nécessaire, on n'a pas encore mandaté quelqu'un. Dès que le crédit sera voté, on verra.

***L'arrêté 6) est accepté par 30 oui – 0 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).***

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 3 mars 2003 –  
Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN**

---

**a) Pavillon provisoire pour le Collectif des Palettes**

=====

M. HEIZMANN présente le sujet : A nouveau, M. Spinucci rappelle que c'est suite à la demande du Collectif des Palettes pour un pavillon que le Service des travaux et constructions a mis au point ce projet, non sans peine, après plusieurs contacts avec des représentants de ce groupement. De plus, il a été adjoint un atelier-hangar destiné au montage d'un avion. La demande d'autorisation de construire a été déposée et est en voie de traitement.

Après recherche de locaux dans le secteur des Palettes, sans succès puisque l'oisellerie n'a pas été acceptée, il a été évoqué la possibilité d'implanter un pavillon provisoire, tenant compte de deux critères : éviter de l'installer dans l'emprise de l'éventuel chantier de l'Escargot et avoir des possibilités de se raccorder au réseau eaux usées et eaux claires.

Le Service des travaux et constructions a mis en forme les esquisses pour ces constructions, en collaboration avec un menuisier de la place, qui est prêt à s'engager pour fournir le matériel et suivre les travaux d'une partie des bâtiments.

Il s'agit donc de deux corps de bâtiments, le pavillon intitulé A pour le Collectif des Palettes et le pavillon intitulé B pour le hangar.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

Il y a moins d'une année, le Collectif des Palettes a reçu la proposition du Conseil administratif et du Conseil municipal de lui mettre à disposition des locaux idem à ceux de Cérésole, pour le prix de Fr. 230'000.--. La réaction des membres de ce groupement a été d'exprimer des craintes par rapport à la chaleur, et surtout, vu que ce lieu serait principalement destiné aux adolescents du Centre Marignac, il n'était pas souhaité de disposer, pour de telles activités, d'un container vide, sans grande ampleur.

Le projet présenté est certes plus cher, mais la démarche n'est pas inintéressante, soit de faire participer principalement des jeunes au niveau éducatif pour la construction de ces ouvrages. Un animateur cherche des activités pour l'identité du quartier.

Quant au hangar-avion, le Centre Marignac avait fait part de ce projet au Collectif des Palettes, et en raison du manque de place dans le centre, ce dernier a pensé qu'il serait possible, au moment de la construction du pavillon, de loger cette nouvelle infrastructure. Les deux bâtiments ont donc été séparés.

Des avis, suite à cette transaction, s'expriment. Le Président estime qu'avant 5 ans, on ne peut imaginer l'inauguration de ce dernier. Et après démontage, ce pavillon n'aura pas d'autre utilité et, certes, son coût de plus de Fr. 300'000.-- pour 5 ans représente une dépense importante.

De plus, quels genres de travaux seront confiés par le Service technique et constructions aux adolescents, vu les questions de responsabilité qui se posent, notamment concernant la loi sur les assurances accidents. Il est répondu que le bâtiment sera constitué d'une ossature, dont la première peau extérieure construite par des professionnels, et ensuite, d'une isolation pare-vapeur pour le revêtement. Il faudrait discuter du suivi avec l'entreprise de menuiserie qui est prête à chapeauter ces travaux, afin que la Commune ne soit pas impliquée à ce niveau.

Un autre commissaire estime que cette opération est complètement utopique, et que les modalités d'encadrement à assurer sont totalement irréalisables.

Faire travailler des jeunes sans formation implique la nécessité d'être derrière chacun pour mettre en œuvre des technologies, et on mélange deux approches, soit fournir 25 m<sup>3</sup> de bois et de les laisser construire leur construction comme bon leur semble, soit d'entreprendre une démarche technologiquement fiable.

M. Rudaz confirme qu'il s'agissait de cette option, mais après avoir examiné plus finement cette proposition, on constate que des toilettes sont nécessaires, donc amenée d'eau, il faut de l'électricité, du chauffage etc.

Un commissaire plaisante en disant que si les adolescents d'aujourd'hui espèrent des locaux dans l'Escargot, ils devraient plutôt se battre pour la construction d'un EMS, au moins, cette affectation ils seront sûrs de l'utiliser plus tard.

Un autre commissaire à la Commission des écoles, culture et loisirs, dit qu'on ne connaissait pas le prix de ce projet lors de sa présentation.

La Commission des travaux et constructions pourrait donc constater qu'au point de vue de cette construction, ce n'est pas possible de donner cette responsabilité au Collectif des Palettes.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

Pour la mise en place, si l'équipe travaille avec un suivi correct, de quelqu'un de métier, on pourrait toutefois lui faire confiance.

Un autre commissaire remarque que ce provisoire revient à Fr. 500.-- le m3, soit le même prix qu'un bâtiment scolaire en dur., et le travail devra se faire deux fois, et il rajoute même, d'un air dubitatif, on rêve...

De plus, les jeunes en participant à l'édification de ce pavillon vont y mettre une émotion et, dans 3 à 4 ans, lorsque le bâtiment en dur sera construit, l'Escargot, politiquement, sera-t-il possible de dire dans le quartier qu'il faudra enlever les bâtiments provisoires.

M. Spinucci précise qu'il ne souhaite pas que la Ville de Lancy soit maître de l'œuvre pour des questions d'assurance et de responsabilité qu'on ne peut assumer.

En conclusion, vu les réactions de l'ensemble des commissaires de la Commission des travaux et constructions, il est estimé que la lecture du projet de délibération ne serait pas très constructive. Par conséquent, le problème est à régler au sein d'une commission compétente, soit les écoles, soit la sociale, et ainsi la procédure n'est pas délibérée et acceptée au sein de la Commission des travaux et constructions.

**b) Divers**

=====

M. HEIZMANN présente le sujet : Un commissaire indique, que dans une classe du parascolaire de Tivoli, au sous-sol, une fenêtre ferme mal. M. Côte du Service des travaux et constructions est au courant et une ventilation du local est à l'examen.

Un autre commissaire confirme ce fait et estime qu'il faudrait plutôt traiter le point de rosée, plutôt que de ventiler le local, vu l'humidité constatée.

Un autre commissaire relève que la visite de la piscine de Teufen, en vue de la couverture nocturne des bassins, a été très intéressante. Les participants ayant pu se rendre compte de la situation et des gabarits, ceci malgré la neige. Il ajoute que c'était une très bonne initiative de se rendre sur place, mais apparemment, tous qui se sont déplacés sur place, ne partagent pas cet avis.

**8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 4 mars 2003 -  
Rapporteur : Mme Nathalie REVILLOD**

---

**a) Assainissement de l'ancienne décharge du Nant des Grandes-  
Communes (Jardins familiaux d'Onex)  
Crédit d'investissement (Fr. 280'000.--)**

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : « Perturbateur par comportement », c'est le qualificatif attribué à la ville de Lancy, pour avoir déversé une partie de ses ordures

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

ménagères à la décharge du Nant des Grandes-Communes dans les années 1957 à 1962.

Après remblayage, en 1962, on y installa les jardins familiaux et ensuite on créa la Cité Nouvelle.

Aujourd'hui, après plusieurs rapports d'investigation par des bureaux d'étude mandatés par la Fondation des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation et du Département de l'intérieur, aménagement et environnement, l'assainissement du ce site est devenu indispensable, car il a été constaté :

- Une instabilité du terrain rendant difficile toute construction,
- Un manque de sécurité : par la décomposition de matériaux organiques qui génèrent du gaz méthane, qui est très inflammable.
- Une pollution de l'environnement par la découverte de diverses substances polluantes hydrocarbures et métaux lourds dans les eaux de percolation parvenant dans le Rhône, ainsi qu'une éventuelle pollution des sols.

Ce projet d'assainissement consiste à dégazer le site avec des sondes qui amèneront le gaz dans un filtre qui neutralisera ce dernier, stabilisera le site et épurera les eaux de percolation qui se jettent dans le Rhône.

Le crédit sollicité pour la participation de la ville de Lancy pour l'assainissement de la décharge est de Fr. 280'000.--, qui est le 10 % du coût de l'assainissement.

Cette somme est inscrite au budget des investissements pour l'année 2003.

La Commission de l'environnement, après lecture de l'arrêté et devant cet état de fait, a voté le crédit à l'unanimité.

M. SPINUCCI (Cliché) : Voici le plan de situation. Au milieu, ce trait bleu indique le fond du ravin, et le trait jaune, le haut du ravin.

Dans les années 1950-1960, l'autorité cantonale, que j'appellerai le « perturbateur par décision », mais cette définition n'existe pas légalement, a pris la décision de faire déverser les ordures dans le Nant des Grandes-communes.

Un tuyau a été posé au fond du ravin, on y a déversé les ordures provenant également de la Ville de Lancy. Ensuite, on a mis en place une couche de terre végétale, on y a laissé aménager les jardins familiaux.

Il a été décidé que nous, « perturbateur par comportement », payerions 10 % de la facture. Il n'y a aucune base scientifique pour prouver si c'est assez ou pas assez. Nous l'avons accepté par gain de paix.

M. TODESCHI : J'ai entendu dire que les jardins familiaux seraient supprimés.

M. SPINUCCI : A ma connaissance, je ne crois pas qu'ils seront supprimés, en tous les cas, les baux n'ont pas été renouvelés récemment, et on a attiré l'attention de tous les locataires sur les dangers qu'il y a à rester sur place. A ma connaissance, ils n'ont pas été supprimés, il faudrait que je vérifie l'information.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

M. FOLLMY : Je voudrais juste compléter : il y a des projets de construction d'immeubles à cet endroit-là, je ne sais pas s'ils vont empiéter sur les jardins familiaux ou pas, mais en tout cas, c'est un projet qui a été bloqué déjà depuis 2-3 ans, au niveau de l'autorisation de construire jusqu'à ce que l'assainissement soit terminé.

***L'arrêté 8a) est accepté par 31 oui – 0 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).***

**b) Remplacement d'une arroseuse-laveuse Pony  
Crédit d'investissement (Fr. 173'000.--)**

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : L'actuelle arroseuse-laveuse datant de 1986 et, au vu de l'expertise faite, cuve percée par la rouille, ainsi que le coût d'entretien trop élevé, le Service des parcs et promenades a sollicité la commission afin qu'elle se prononce pour le remplacement de celle-ci.

Le choix s'est porté sur l'arroseuse-laveuse Pony, type P4 - Euro 3 - 4x4 qui, comme l'ancienne, permettra d'être utilisée pour :

- le lavage des trottoirs
- l'arrosage des plantations
- l'entretien hivernal
- divers travaux (tel que l'enlèvement des tags).

La Commission de l'environnement, après lecture de l'arrêté, a voté le crédit de Fr. 173'000.-- à l'unanimité.

***L'arrêté 8b) est accepté par 31 oui – 0 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).***

**c) Divers**

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : Un commissaire se préoccupe de savoir si la commune utilise du papier recyclé.

Le Conseiller administratif acquiesce et explique qu'une étude a été menée et que les résultats arriveront prochainement.

Un commissaire demande ce qui en est du parc Navazza.

Réponse du Conseiller administratif : Un message à cet égard parviendra aux commissaires dans le courant du mois d'avril.

**9. COMMISSION DES FINANCES – Séances des 12 février et 10 mars 2003  
Rapporteurs : MM. Pierre-Alain VOLERY et Aldo CAVALERI**

---

**Séance ordinaire du 20 mars 2003****Coopérative de logements « Le Clos des Semailles –  
Octroi d'un droit de superficie par la Ville de Lancy**

=====

M. VOLERY présente le sujet : A l'ouverture de la séance, M. Föllmi nous donne des informations sur l'octroi d'un droit de superficie par la Ville de Lancy à la Coopérative de logements « Le Clos des Semailles ».

Il nous mentionne que cet octroi de superficie envisagé a été calqué sur celui de la Lancéenne et, que le calcul de la valeur de la rente de superficie se base sur la norme de 1,2 de densité, à laquelle on applique le prix usuel de Fr. 650.-- le m<sup>2</sup>, appliqué à l'indice réel de 0,95, on obtient un prix de Fr. 115.-- qui doit être multiplié aux droits à bâtir. Le total est de Fr. 2,170 mios plus le taux hypothécaire de référence de la BCGe de 3 ¾ %, auquel on retranche ¼ %, soit 3,5 %. Les rentes s'élèveraient donc à Fr. 76'000.--. Ce calcul varie d'année en année, en fonction du taux hypothécaire. Une indexation aura lieu au bout de 10 ans.

La durée de ce droit de superficie est de 99 ans, après ce laps de temps l'ensemble revient à la commune de Lancy.

A la demande d'un commissaire, M. Föllmi répond que cette Coopérative, à part le droit de superficie, peut demander un crédit à la construction, comme ce fut le cas pour la Lancéenne. Le prêt consenti à l'époque a été remboursé. L'avantage de demander à la Ville de Lancy est juste une question de taux d'intérêt.

A la question de la politique de l'attribution des appartements. Il est répondu que c'est la Coopérative qui gère ce point, mais que les Lancéens seront en première position, en fonction de l'effectif familial, tout en tenant compte du critère de mixité (aide de l'Office cantonal du logement)

M. CAVALERI présente le sujet : Etant donné la complexité des chiffres, c'est pour cela que j'ai laissé le soin à M. Volery de faire le détail de la procédure chiffrée. La commission, déjà tenue au courant préalablement, devait donner son préavis définitif avant le vote du Conseil municipal.

Le Conseiller administratif délégué a commenté le calcul de la rente fourni avec la convocation. Ses explications n'ont soulevé aucune objection quant à la méthode suivie.

Les questions des commissaires ont porté sur les variations des taux hypothécaires. C'est le Service financier qui en suivra l'évolution et calculera périodiquement son incidence sur la rente qu'il notifiera aux coopérateurs. Le taux de référence sera celui de la BCGe, diminué de 0,25 %. Ce rabais pose problème à un commissaire, qui y voit une double subvention avec celle de la mise à disposition du terrain. Il pense que l'on crée ainsi une catégorie de privilégiés par rapport à d'autres propriétaires ou locataires de la commune. Il lui est répondu que la Commune ne peut traiter différemment les deux coopératives, actuellement constituées, et que le Clos des Semailles est soumis aux mêmes conditions que La Lancéenne. Le Conseiller administratif ajoute que ce modeste rabais (Fr. 3'500.-- par an à répartir sur 38 logements) est symbolique, mais marque la volonté politique de soutenir le logement coopératif, qui réunit un consensus au Conseil municipal.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

Des questions ont également été posées sur le choix des locataires et leur rotation. En principe, les Lancéens auront la priorité et le nombre de pièces accordé sera lié à l'effectif familial.

Il est aussi précisé, qu'au moins 60 % des logements devront être attribués à des familles au bénéfice de l'aide au logement au moment de leur entrée à la coopérative. Quant à la rotation, l'expérience de la Lancéenne montre qu'elle ne pose pas de problème. Le coopérateur, qui quitte, reprend sa part, sans intérêts. Celui qui change de logement reçoit ou verse la différence correspondant à la taille du nouvel appartement.

Avant de voter, des commissaires demandent quel montant doivent verser les coopérateurs à leur entrée. Celui-ci s'élève Fr. 6'500.-- la pièce, soit, par exemple, Fr. 26'000.-- pour un 4 pièces.

Une dernière question reste en suspens avant de passer au vote : vu qu'au terme du bail emphytéotique, c'est un bail, au moyen âge, qui pouvait aller de 18 à 99 ans, le coopérateur ne récupérera plus sa mise et que les bâtiments reviendront à la commune. Comment fera l'éventuel locataire qui devrait quitter son logement vers la 98ème année ? Qui acceptera de verser une part d'entrée pour un ou deux ans ? La réponse sera probablement trouvée en cours de bail par la génération de nos petits-enfants !

Le droit de superficie est adopté par 6 oui et 3 abstentions, dont celles de deux membres fondateurs de la coopérative.

M. FOLLMY : Je voudrais clarifier ce problème de fin de droit de superficie à 99 ans. Ce qui va se passer, c'est qu'au bout des 99 ans, le bâtiment va revenir à la Commune. Au préalable, cela signifie que normalement, il y aura dissolution de la coopérative, et lorsqu'il y aura dissolution, toutes les dettes auront été éteintes, puisqu'en principe, les prêts hypothécaires, qui ont une durée de 50 ans en moyenne, n'existeront plus. Il y aura également remboursement de toutes les parts versées par les coopérateurs, et s'il reste un actif après cette opération comptable, celui-ci sera versé à la Ville de Lancy, ou alors à une société qui est reconnue d'utilité publique, pour être affecté à la construction d'habitations.

C'est ce qui figure dans les statuts de la Coopérative qui a été créée au mois de novembre, l'année dernière. Donc, la situation est tout à fait claire, le coopérateur qui arrive au terme des 99 ans sera évidemment remboursé du montant des parts sociales qu'il aura versées au préalable.

Lorsque dans le projet d'arrêté que vous avez en mains, sous la lettre i), à la page 2, on dit : à l'échéance des 99 ans, toutes les constructions et installations reviennent à la Commune de Lancy, sans que le superficière puisse prétendre à une quelconque indemnité », cela veut dire que les coopérateurs ne pourront pas prétendre à quoi que ce soit par rapport au bâtiment qui sera remis à ce moment-là à la Ville de Lancy.

Mme JELK-PEILA : De la même manière que nous l'avons fait en Commission des finances, un certain nombre de membres fondateurs s'abstiendront.

M. LORENZINI : Concernant la durée du droit de superficie, est-il possible de la prolonger ?

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

M. LORENZINI : Il me semble qu'on peut le prolonger et ce serait une solution moins compliquée que de se mettre à rembourser des personnes qui auraient pris des parts. En général, il y a aussi un autre problème par rapport au droit de superficie, c'est que, je n'ai pas le détail du règlement, mais souvent, il est mentionné que les personnes qui ont le droit de superficie doivent entretenir le bâtiment, le garder en bon état. Cela pousse évidemment à ce que le droit de superficie soit prolongé à la fin, parce que sinon, les personnes n'auraient pas d'intérêt réel d'entretenir le bâtiment, surtout vers la fin de sa vie, sachant qu'il va leur échapper. Il faut peut-être envisager la possibilité de prolonger, au moment venu, le droit de superficie.

M. LANCE : Ce vote requiert la majorité qualifiée, selon l'article 7.6. du règlement communal. donc, votre Président vote.

***L'arrêté 9) est accepté par 29 oui – 0 non – 5 abstentions. (Voir Annexe).***

**10. COMMISSION DE SECURITE – Séance du 5 mars 2003 -  
Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY****a) Point de situation avec les représentants du poste de police d'Onex**  
=====

M. RENEVEY présente le sujet : M Scaglioni, chef des agents de sécurité à Lancy, nous explique qu'il a mis en place un îlotage communal qui concerne spécifiquement les commerces de l'Etoile-Palettes afin de discuter des problèmes de sécurité et de circulation. Suite à cette première approche, la situation semble satisfaisante. Il est spécifié que cette démarche est prévue d'être étendue dans d'autres quartiers de Lancy. Il est rappelé que l'effectif de la police municipale comprend 8 agents en uniforme ainsi qu'un commis administratif et une secrétaire.

M. Bocquet représentant la gendarmerie d'Onex prend alors la parole et explique qu'il a effectué les mêmes démarches il y a quelques années, et parle de son expérience. Il indique que le fait de connaître les commerces ne lui garantissait pas souvent un retour de la part des commerçants et que certains allaient même jusqu'à inventer des problèmes afin de justifier la venue des agents. Il a alors orienté son travail plus spécifiquement sur les commerces à risques (tabacs, vidéos clubs...).

Concernant les Palettes, M. Bocquet nous indique que la situation s'est nettement améliorée depuis 3 ans mais que, certains problèmes surviennent et sont dus à des bandes venant d'Onex, la principale tranche d'âge de ces bandes se répartit entre 15 et 18 ans environ. Il précise encore qu'il n'existe pas de scène de la drogue à Lancy et qu'il semble qu'il n'y a plus de squat.

Une discussion a lieu concernant la circulation au chemin des Esserts, une demande a été faite pour installer un sens unique dans ce chemin.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003****b) Bilan des activités ASM 2002**

=====

M. RENEVEY présente le sujet : La situation est stable à l'exception des amendes d'ordre en augmentation par l'engagement de nouveaux agents et la création de nouvelles zones bleues. Les commandements de payer sont en baisse. Les dégâts à la propriété sont en légère hausse concernant surtout des véhicules et des abri bus.

De nouvelles boîtes à sachets pour les déjections canines ont été installées et le système semble fonctionner.

M. Föllmi parle ensuite des amendes pour parcage à l'envers. M. Scaglioni nous explique qu'ils ont commencé à verbaliser suite à des plaintes de la part de cyclistes. Il nous est ensuite spécifié que la Commune va engager un agent supplémentaire. Il est également envisagé d'installer une antenne de la police à proximité du CASS des Palettes.

**c) Divers**

=====

M. RENEVEY présente le sujet : Le nouveau camion de pompier devrait arriver d'ici 2 à 3 semaines.

Les échafaudages ne semblent pas être un risque accru de cambriolage.

Il y aura quelques changements dans l'organisation des pompiers volontaires et il pourra y avoir des regroupements entre certaines communes.

**11. INTERPELLATION DE GROUPES POLITIQUES AU SUJET DU JOURNAL « LE LANCEEN » DE MARS 2003**

Mme BOUNOUS : Donne lecture de l'interpellation. *« Les Conseillers municipaux soussignés, représentant leurs groupes, le Président de la Commission de l'administration et information s'élèvent contre l'utilisation abusive du logo officiel de la Ville de Lancy ainsi que de la mention « d'organe officiel d'information » sur la page de titre.*

*Il s'agit en effet d'un journal privé, malgré les subventions accordées par la Commune, et qui ne reflète ni toutes les activités, les projets, les améliorations prévues par les Autorités communales, ni les différentes sensibilités des partis qui composent la vie politique lancéenne.*

*En conséquence, les signataires veulent savoir si le Conseil administratif a autorisé cette publication et demandent également une rectification lors du prochain numéro ».*

M. CAVALERI : Je voulais développer les attendus de l'interpellation puisque notre groupe est en partie à l'origine de cette interpellation. En jetant un coup d'œil attentif sur le titre du journal, ce que tout le monde ne fait pas, comme le montrent des

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

études sérieuses en matière de médias - le lecteur est amené à se poser deux questions :

1. La commune a-t-elle municipalisé le Lancéen ? Le Conseiller municipal moderne que nous sommes tous s'empresse de surfer sur l'Intranet pour chercher la date de cette municipalisation, mais n'en trouve aucune trace. Ce qu'il trouve, en revanche, c'est la subvention exorbitante versée pour la page aseptisée que le journal lui accorde discrètement à la fin de chacun des 9 numéros. Il en conclut que le journal appartient toujours aux Intérêts de Lancy et ne comprend pas qu'il se pose en organe officiel de la Ville de Lancy. Cela porte un nom : usurpation d'appellation.
2. La Mairie a-t-elle été privatisée comme la Poste, les Télécoms, les CFF ou comme a failli l'être le marché de l'électricité ? Là non plus, aucune trace d'une telle opération. D'ailleurs la tenue d'élections officielles confirme que la Mairie relève encore du secteur public.

Cela étant, le naïf lecteur que je suis se demande quelle mouche a piqué ceux qui se sont permis un tel écart par rapport à la vérité. Est-ce le cynisme de celui qui se dit que "plus c'est gros, mieux ça passe", ou est-ce le fruit d'une immaturité civique étonnante de la part du comité de rédaction ? Ma générosité naturelle me ferait pencher pour la seconde hypothèse, mais je demande à en être persuadé, surtout en période électorale.

Toujours est-il que cet état de fait ne doit pas perdurer et qu'un mea culpa clair doit être publié dans le prochain Lancéen, assorti d'un remaniement de la maquette de la page de garde. A la rigueur, il serait acceptable que la page Mairie-info - et seulement elle - porte la mention "page officielle d'information de la Ville de Lancy."

Le climat de Lancy ne permettant pas la culture de ces excellents fruits jaunes exotiques, que tout le monde apprécie, il est donc exclu que des procédés de communes bananières s'installent dans notre Ville.

M. FOLLMI : Je voudrais préciser qu'il n'y a pas de municipalisation du Lancéen, et qu'il n'y a pas d'OPA faite par la Mairie sur le journal. Il est bien toujours la propriété des deux Associations d'intérêts de Lancy.

Le fait d'avoir simplement ajouté en première page « Organe officiel d'information de la Ville de Lancy », avait uniquement pour but d'attirer l'attention du lecteur sur les informations officielles de la Mairie qui se trouvent à l'intérieur du journal, en particulier, les 3 dernières pages du journal. Ce bandeau avait pour but de rappeler qu'il y a des informations de la Mairie qui se trouvent à l'intérieur.

Il est, dans l'interpellation, reproché que cela ne reflète pas toutes les activités de la Commune, cela est vrai, on essaie malgré tout d'améliorer les choses. Je vous rappelle, qu'il n'y a pas si longtemps, le journal était publié 5 fois par an, et que ceci représentait 80 pages à l'année ; aujourd'hui, c'est 9 fois par an, avec un volume total de 160 pages, donc cela a doublé.

Je voudrais encore préciser que les modifications qui ont été apportées tant au niveau du titre qu'à l'intérieur, ont été tout d'abord acceptées par les comités des deux Associations d'intérêts de Lancy, celui du Grand et du Petit-Lancy, et également par le Conseil administratif, dans sa séance du 11 février 2003. Pour l'instant, nous n'envisageons pas de modifier quoi que ce soit.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

M. LANCE : Je répète que l'interpellation est une demande d'explication adressée au Conseil administratif qui donne une réponse. En principe, pour moi, il n'y a pas de débat. Si un Conseiller municipal demande le débat, le Conseil municipal votera.

M. BAERTSCHI : Il n'y a rien dans la loi qui interdise le débat, c'est notre seule autorité qui est bienveillante pour poser la question. Je demande que le débat soit ouvert.

M. LANCE : Le débat est accepté.

M. FAVRE : Je ne m'attendais pas une telle charge de la part de M. Cavaleri, il a beau être le frère de mon président, je trouve que c'est un peu violent, surtout la fin de son intervention « république bananière », je pense que cela n'est pas très tendre vis-à-vis de ceux qui travaillent bénévolement pour ce journal, qui se dévouent. Si la couleur est orange, je vous signale que le journal communal d'Onex, où les PDC sont moins nombreux qu'ici, est également orange.

En ce qui concerne une propagande politique, on a un journal qui s'appelle « L'écho de Lancy » que M. Spinucci a très clairement montré, il y a environ 6 mois, avant l'Escargot, donc il y a beaucoup de gens qui le lisent ici. Notre propagande se base sur « L'écho de Lancy » qui paraît 2 à 3 fois par année. Si vous avez pris la peine de le lire, si vous trouvez un mot là-dessus qui concerne la propagande politique du PDC, je ne le trouve pas. Par contre, des informations très claires, je vois une photo où il y a 4 partis politiques représentés, un Radical, un Socialiste, un Vert et 2 PDC. Si on est plus nombreux, ce n'est pas de notre faute, c'est l'électorat qui l'a décidé ainsi, je le remercie.

Les informations sont très claires, il y a la résidence de la Vendée, il y a le Lancy-Natation, il y en a pour tous les goûts, pour tout le monde. Ces gens travaillent bénévolement, ils sont subventionnés par la Commune, je pense que cela est bien. Cela permet également d'informer la population, ce n'est pas un journal qui est fait comme la Feuille d'avis qui est très rébarbative à lire, cela est très plaisant, et je pense que là, vous êtes allés un peu loin dans vos attaques.

J'espère que cela en restera là et que le Conseil administratif saura vous répondre à la prochaine séance.

M. BAERTSCHI : Je crois que l'intervention de M. Cavaleri ne visait pas le PDC, mais votre remarque est pour moi symptomatique dû au contenu et des contenants du parti que vous représentez sur la main mise du Lancéen, cela est un autre problème.

J'ai pensé que M. Renevey, président de la Commission de l'information était au courant que maintenant c'est le Lancéen qui est l'organe officiel de la Commune de Lancy. Et bien non, il m'a dit qu'il n'était pas au courant, il était un peu surpris, et je lui ai proposé de réagir. Je crois que cette remarque est tombée dans un terrain fertile, la preuve, les différentes interventions.

J'ai l'impression que depuis 4 ans qu'existe la Commission de l'administration et information, le Conseil administratif fait tout pour lui enlever toute sa substance, parce que quelque part, la rétention d'informations, qui comme la rétention d'eau est une maladie, fait partie de tout pouvoir. Je crois que cet incident est symptomatique de la

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

difficulté que nous avons à transmettre à d'autres personnes que les personnes du Conseil administratif, une certaine information qui serait donnée. Je rappelle pour ceux qui étaient déjà là, nous avons posé la question de quelle information écrite devrait être donnée à la population qui est finalement les représentants de la Mairie de Lancy. Est-ce que c'est que le Conseil administratif, est-ce que le Conseil municipal a peut-être aussi quelque chose à dire ?

On est en fin de législature, ce que M. Föllmi a dit n'est, à mon avis, pas acceptable, il ne s'agit pas d'en rester là pour moi, cela ne peut pas durer, il est exclu que le prochain Lancéen ait le même titre. Que le Lancéen reste le Lancéen c'est une très bonne chose. Si la commune décide de prendre le Lancéen, de faire une OPA, pour en faire un organe municipal d'information, c'est très bien, mais que cela passe au moins par la Commission de l'information, et que nous soyons d'accord.

Je partage parfaitement les différentes remarques qui ont été faites.

M. CAVALERI : Je voudrais juste préciser que ma critique et ma charge, comme vous le dites, ne portent que sur des titres. Le contenu du journal, qui par ailleurs s'est bien amélioré ces derniers temps, n'est pas en cause. C'est simplement l'utilisation du logo de la Mairie, sur le titre d'un journal privé, alors qu'il n'y a ni OPA, ni annexion de la Mairie par le journal. Donc le titre est mensonger par rapport à la vraie situation, qui est un journal édité par des bénévoles qui travaillent tous gratuitement pour donner des nouvelles de la Commune, qu'ils estiment devoir donner, avec un certain style, ensuite il y a les pages officielles de la Mairie qui sont les plus indigestes, je suis d'accord.

Du moment que c'est un journal privé, que le titre le montre, Journal Le Lancéen, journal des intérêts c'est très bien, mais pour les pages de la Mairie, qu'on indique celles qui sont de la mairie, c'est tout. Il n'y a pas d'autre polémique que celle-là. Je ne demande pas la disparition du Lancéen, je ne demande pas qu'on change de nom, je ne veux pas aller aussi loin que M. Baertschi, je demande simplement que le Lancéen reste un journal des Associations des intérêts de Lancy, auquel la Commune accorde une subvention, en échange, elle n'est pas obligée de l'avoir en échange, c'est un agrément qui a été pris avec le journal, de quelques pages d'informations officielles, c'est tout. Je demande juste qu'on change le titre.

M. AUGSBURGER : Si j'ai paraphé cette intervention c'est également uniquement à cause du titre, et personnellement, à nouveau à cause de ces 4 carrés noirs. Vous avez tous reçu des belles armoiries en noir et blanc sur les bulletins de vote, c'est largement plus compréhensible que nous remettre à nouveau ce logo en noir et blanc. Quand il est en couleurs, les couleurs sont jolies, mais ça n'explique toujours rien.

**12. PRESENTATION DES COMPTES 2002**

---

M. FOLLMI : Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2002 de notre Ville.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

J'ai une bonne nouvelle : ceux-ci affichent pour la deuxième année consécutive une santé éclatante. Les revenus s'inscrivent à Fr. 78,9 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 63,2 millions, soit un montant de Fr. 15,7 millions de plus que prévu. Au vu de ce résultat, nous avons constitué, comme l'année dernière, des amortissements et provisions extraordinaires pour un montant de Fr. 10,1 millions qui viennent s'ajouter aux charges courantes et dont nous verrons le détail au fur et à mesure de la présentation.

Compte tenu de ces éléments, le total des charges s'inscrit dès lors à Fr. 75,1 millions, ce qui fait ressortir un excédent de revenus de Fr. 3,8 millions.

En regard du budget 2002, relevons donc les écarts positifs suivants :

- un meilleur rendement de l'impôt + Fr. 14,0 millions (+ 26,7 %)
- des intérêts passifs plus faibles - Fr. 1,0 million (- 19,3 %)
- des frais généraux moins élevés que prévus - Fr. 0,7 million (- 4,6 %)
- des revenus divers en hausse + Fr. 0,6 million (+ 48,5 %)

Du côté des écarts négatifs, nous enregistrons essentiellement les amortissements et provisions ordinaires et extraordinaires, soit :

- des charges de personnel en dépassement + Fr. 2,8 millions (+ 14,9 %)
- des amortissements et provisions + Fr. 11,0 millions

Cela étant, examinons maintenant en détail les différents éléments que constituent les comptes 2002 :

**COMPTES DE FONCTIONNEMENT****1.1. LES REVENUS**

Leur total s'élève à Fr. 78,9 millions contre Fr. 70,2 millions aux comptes 2001, et Fr. 63,2 millions au budget 2002. La progression de 2001 à 2002 est de Fr. 8,7 millions ou de 12,4 %.

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

aux comptes 2000	Fr.	37,98 millions (+ 10,8 % sur 1999)
aux comptes 2001	Fr.	44,18 millions (+ 16,3 % sur 2000)
aux comptes 2002	Fr.	52,51 millions (+ 18,8 % sur 2001)
au budget 2002	Fr.	40,92 millions
au budget 2003	Fr.	44,51 millions.

Le résultat 2002 appelle les commentaires suivants :

1. Tout d'abord, depuis 1997, année la plus noire, nous pouvons constater que les revenus ont augmenté de plus de 68 %.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

2. Pour les impôts soumis au barème ordinaire, la production 2001 n'est pas encore totalement connue ; elle le sera à fin mai 2002. Pour l'heure, elle est composée de 89 % d'impôts notifiés, de 9 % d'impôts simulés sur la base d'éléments déclarés sujets à d'éventuelles modifications et de 2 % du solde d'impôt non attribué, réparti entre les différentes communes proportionnellement à l'estimation 2001.
3. Quant à la production 2002, il est fait état pour l'instant d'une progression estimée de 3,1 % par rapport à la production 2001, ce qui dénote un certain tassement par ailleurs attendu. A relever toutefois l'incertitude qui affecte encore la production 2001 et qui se reporte également sur la production 2002. La provision de 10 % que nous avons constituée l'année dernière a ainsi été portée à 20 %, soit 10 % supplémentaires.
4. Dans tout cela, il y a une certitude : c'est l'impôt à la source car il est perçu de manière directe et sans reliquat. Celui-ci enregistre encore une progression de 10,7 % par rapport au chiffre 2001, à Fr. 11,2 millions et représente dorénavant 21 % de la production fiscale. Autant dire l'importance des entreprises et l'influence des emplois sur la Commune et je pense en particulier à l'installation de Procter & Gamble, ainsi qu'aux divers chantiers comme le Stade de Genève.
5. Le reliquat, quant à lui, marque un nouveau bond en avant : il s'établit à plus de Fr. 20 millions, alors qu'à fin 2001 il approchait les Fr. 15 millions. Ce montant qui représente somme toute 38 % des recettes fiscales des personnes physiques constitue un risque certain. Nous avons maintenu la provision à 50 % en l'adaptant au nouveau montant de référence.

L'impôt communal qui frappe les personnes morales évolue quant à lui comme suit en terme de production brute :

aux comptes 2000	Fr.	3,67 millions (+ 67,6 % sur 1999)
aux comptes 2001	Fr.	3,60 millions ( - 1,9 % sur 2000)
aux comptes 2002	Fr.	3,83 millions ( + 6,4 % sur 2001)
au budget 2002	Fr.	2,62 millions
au budget 2003	Fr.	2,57 millions.

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

aux comptes 2000	Fr.	6,48 millions (+ 9,1 % sur 1999)
aux comptes 2001	Fr.	7,29 millions (+ 12,5 % sur 2000)
aux comptes 2002	Fr.	6,86 millions (- 5,9 % sur 2001)
au budget 2002	Fr.	5,80 millions
au budget 2003	Fr.	5,80 millions

Le résultat 2002 est plus conforme à une situation courante, 2001 ayant révélé des phénomènes de rattrapages d'années antérieures et des situations particulières liées au départ de certaines entreprises.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus. Elles évoluent de la manière suivante :

- le fonds de péréquation intercommunal nous amène Fr. 3,25 millions contre Fr. 4,18 millions en 2001 et Fr. 3,10 millions au budget 2002 ;

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

- le fonds d'équipement communal, alimenté par le quart des bénéfices sur les ventes et adjudications immobilières, nous a permis de percevoir la somme de Fr. 1,80 million contre Fr. 1,52 million en 2001. Le budget 2002 prévoyait un montant de Fr. 1,20 million.
- le produit des intérêts est en légère baisse à Fr. 2,15 millions contre Fr. 2,27 millions en 2001 ;
- les loyers du patrimoine administratif ont atteint la somme de Fr. 3,22 millions contre Fr. 2,73 millions en 2001 ;
- les revenus divers se sont établis à Fr. 3,42 millions contre Fr. 3,31 millions en 2001.

**1.2. LES CHARGES**

Leur total s'élève à Fr. 75,07 millions en 2002 contre Fr. 68,10 millions en 2001, soit une augmentation de Fr. 6,97 millions, correspondant à une progression de 10,2 %. Par rapport au budget 2002, les charges aux comptes 2002 sont également en hausse de Fr. 12,6 millions.

Les postes essentiels des dépenses sont les suivants :

Charges de personnel : Fr. 21,47 millions en 2002, en dépassement de Fr. 2,78 millions par rapport au budget 2002. Celui-ci est uniquement imputable aux provisions complémentaires que notre fiduciaire nous a demandé d'inscrire dans nos comptes. Ces provisions sont destinées à couvrir nos engagements en assurance-maladie en faveur des retraités, engagements évalués à Fr. 2,2 millions, ainsi que pour couvrir le solde des rentes du Conseil administratif actuel et des rentes existantes des pré-retraités. Sans ces provisions, les charges de personnel auraient été inférieures de Fr. 133'000.- par rapport au budget, donc parfaitement maîtrisées.

Biens et services : Fr. 15,51 millions en 2002 contre Fr. 15,48 millions en 2001, soit une évolution plutôt stable. En regard d'un budget 2002 de Fr. 16,25 millions, les dépenses en biens et services sont cependant inférieures de Fr. 0,74 million. L'explication est à rechercher pour une bonne part dans le changement de prestataire pour la levée des ordures et dans une modification partielle du système de facturation aux entreprises de certaines taxes de décharge. Pour le surplus, peu d'écarts significatifs pour une fois sont à relever.

Amortissements économiques : Fr. 12,28 millions en 2002 contre Fr. 10,73 millions en 2001 et Fr. 10,28 millions au budget 2002. L'augmentation de Fr. 2 millions aux comptes 2002 par rapport au budget 2002 s'explique par un ajustement rétroactif de la durée d'amortissement du parking Louis-Bertrand, durée que nous avons ramenée de 50 ans à 30 ans.

Intérêts passifs : Fr. 4,14 millions en 2002 contre Fr. 4,48 millions en 2001. Le budget prévoyait la somme de Fr. 5,13 millions, soit une économie de près de Fr. 1,0 million. Cette réduction de charges provient pour l'essentiel à un moindre appel à l'emprunt en raison de dépenses d'investissements retardées ou différées dans le temps.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

Dédommagements versés aux collectivités publiques (SIS, Evaux, ACG, SIACG, etc.,) : Fr. 4,21 millions en 2002 contre Fr. 3,68 millions en 2001 et Fr. 3,86 millions au budget 2002. La progression par rapport au budget 2002 résulte de l'augmentation des frais de perception de l'impôt.

Subventions : Fr. 5,65 millions en 2002 contre Fr. 5,37 millions en 2001, et Fr. 5,58 millions au budget 2002. Il n'y a pas de commentaires particuliers sur ce sujet.

Compensation financière aux communes frontalières : Fr. 1,63 million en 2002, contre Fr. 1,33 million en 2001.

**2. DETTE COMMUNALE**

La dette globale liée aux patrimoines administratif et financier a passé de Fr. 106,3 millions au 31 décembre 2001 à Fr. 103,5 millions douze mois plus tard, en recul de Fr. 2,8 millions. En quatre ans, la dette a ainsi reculé de Fr. 17,4 millions. L'autorisation d'emprunter que vous nous aviez accordée n'a donc pas été utilisée. Toutefois, les mouvements suivants ont été enregistrés :

- a) remboursements d'emprunts à court et long termes venus à échéance pour Fr. 15,0 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 2,1 millions
- c) renouvellement d'emprunts pour Fr. 14,3 millions.

Le taux moyen de la dette s'est établi à 3,92 %.

Rappelons que sur les Fr. 103,5 millions de la dette communale, seuls Fr. 52,1 millions ou pratiquement la moitié concernent véritablement la dette publique, l'autre moitié étant dévolue aux immeubles locatifs dont les charges sont couvertes par les locataires et non par les contribuables. La dette nette ainsi corrigée représente Fr. 1'984.-- par habitant.

**3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT**

Les crédits votés

En 2002, le Conseil municipal a voté les crédits suivants qui chargent le compte des investissements :

- au patrimoine administratif Fr. 28,0 millions
- au patrimoine financier Fr. 1,5 million
- soit un total Fr. 29,5 millions

Parmi les crédits votés, la palme revient à l'école du Petit-Lancy - 3<sup>ème</sup> étape, avec Fr. 13,5 millions. Il y a eu ensuite les crédits pour l'assainissement du bassin de natation de l'école En Sauvy et ses annexes pour un montant de Fr. 4,6 millions, la crèche du Plateau pour Fr. 2,7 millions, le CASS des Communes-Réunies pour 1,5 million, divers aménagements pour les écoles (éclairage, installations PC et TT, préau Cérésolle, rideaux, etc.,) pour Fr. 3,3 millions. La part revenant ainsi aux écoles représente à elle seule plus des trois quarts des investissements votés du patrimoine administratif.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

Du côté du patrimoine financier, il convient essentiellement relever des acquisitions foncières pour un montant net de Fr. 1,1 million (achats ./ . ventes).

Les dépenses effectives

En 2002, nous avons effectivement dépensé la somme brute de Fr. 24,65 millions contre Fr. 35,42 millions prévus au budget, soit un écart de Fr. 10,77 millions de non dépensés. Les retards apportés à la réalisation de nombreux projets, liés notamment à des procédures administratives ou encore à des décisions différées, en sont les principales explications.

La répartition s'est faite de la manière suivante :

- a) Fr. 18,80 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 25,25 millions ;
- b) Fr. 5,85 millions pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 10,17 millions.

Le montant de Fr. 24,65 millions dépensé a été couvert comme suit :

autofinancement par le compte de fonctionnement	Fr.	13,60 millions
subventions et recettes diverses	Fr.	3,62 millions
utilisation des réserves	Fr.	<u>- 1,17 million</u>
Total	Fr.	16,05 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 8,60 millions. Celle-ci a été plus que compensée par un afflux de trésorerie qui a permis même de réduire la dette de Fr. 2,8 millions.

#### 4. CONCLUSION

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La progression sensible des recettes fiscales enregistrée depuis quelques années nous incite à penser que l'amélioration n'est pas que conjoncturelle, mais aussi structurelle. Nous recueillons ainsi tous ensemble en grande partie les fruits de nos nombreux efforts grâce à une politique dynamique bien comprise en matière d'aménagement du territoire et d'accueil d'entreprises. Alliée à une certaine efficacité et prudence en matière de gestion financière, cette politique nous a permis d'obtenir les résultats que nous connaissons aujourd'hui.

Nous sommes une Commune particulièrement solide sur le plan financier et pouvons affronter l'avenir en toute confiance. Nous avons constitué des provisions probablement suffisantes pour faire face à toute dégradation de la situation. Nous avons une dette qui a continué de reculer malgré les investissements que nous avons entrepris jusque-là. Nous sommes fiers de disposer d'une structure économique diversifiée qui va, sans nul doute, continuer à se développer en dépit des difficultés conjoncturelles.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

Tout ceci autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements
- investir dans les infrastructures afin de combler le retard et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés
- répondre enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population.

Aujourd'hui, nous arrivons au stade où la question d'une baisse des centimes additionnels peut se poser. Nous nous proposons d'étudier cette question dans le cadre du budget 2004. Mais cette démarche devra être accompagnée d'une étude approfondie des impacts collatéraux sur les subventions, le fonds d'équipement communal et la péréquation intercommunale qu'une telle baisse induit.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la Commission des finances l'examen des comptes 2002, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et lui exprimer, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

Pour la présentation de mes derniers comptes, je vous remercie de votre attention.

M. LANCE : Merci M. Föllmi, nous avons pris note que ces comptes seront examinés par la Commission des finances prochainement.

**13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. PAGE : Lors de notre séance du 23 janvier dernier, je me suis inquiété de l'attitude de notre Police municipale qui m'était apparue mesquine. Certaine personne, inattentive à mes propos, avait pensé que je sollicitais un traitement de faveur.

Tel n'était naturellement pas le cas. Je m'inquiétais, en tant que Conseiller municipal de notre Commune, de voir la bonne réputation de notre police se ternir.

Hélas, trois fois hélas, mes craintes étaient justifiées. Certains d'entre-vous auront peut-être lu l'article paru le 12 mars dernier, dans la rubrique la plus lue de la Tribune de Genève. Vous aurez constaté que dans Encre Bleue, signé par Julie, notre police municipale de Lancy occupait une place de choix.

Je me dispense de tout autre commentaire et n'attends pas de réponse à mon intervention.

M. CAVALERI : Je vais encore parler de couleurs, mais j'espère que je ne vexerai personne cette fois. Comme beaucoup d'entre vous dimanche, j'ai été invité pour le premier match du Servette, une très belle manifestation, de voir un stade tout neuf. Le match étant ce qu'il est, j'ai regardé un peu autour, j'ai vu du noir avec du jaune, j'ai vu pas mal de drapeaux qui flottaient dans le stade. En sortant, nous avons eu une

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

petite réception qui nous était généreusement offerte, j'ai encore regardé, pas trace du drapeau de Lancy, pas trace du logo de Lancy. Je me suis dit c'est parce que le stade n'est pas tout à fait terminé, c'est vrai qu'il y a encore quelques finitions à faire. J'espère que ce ne soit pas un oubli étant donné que dans les contre-prestations, qui figurent dans notre convention, il est bien stipulé que le logo de Lancy serait bien en vue dans le stade.

J'espère qu'au prochain match, où j'aurai le plaisir d'aller, je verrai le drapeau de Lancy que j'ai vu aux naturalisations, il était sur la scène, cela m'a rassuré, on en a encore au moins un pour amener là-bas.

M. PASQUIER : Une interpellation de sécurité routière. J'ai été interpellé par plusieurs habitants de la région de la route du Grand-Lancy, quartier villas. Ils se font beaucoup de soucis par rapport aux vitesses excessives que l'on trouve sur cette route du Grand-Lancy, en particulier, par les personnes qui empruntent cet axe de transit.

Actuellement, si vous connaissez bien cette route du Grand-Lancy, il y a deux éléments de ralentissement, le premier en direction de Confignon, c'est un radar, et le deuxième, c'est une boucle au sol qui actionne, en cas de vitesse excessive, un feu rouge.

En amont, depuis le début de la route du Grand-Lancy et jusqu'au premier radar, on constate beaucoup de vitesses excessives, et à la rentrée de septembre, il y aura l'ouverture de l'école qui se trouve dans le secteur Belle-Cour sur Onex, où il y aura un afflux de bambins qui vont emprunter cet axe. Je demande au Conseil administratif d'être en coordination avec le Conseil administratif d'Onex, d'interpeller l'Office des transports et circulation, de manière à voir quelles sont les mesures supplémentaires que l'on peut prendre pour ralentir le trafic dans ce tronçon-là.

M. MARCHIANDO : Je n'ai pas assisté au match à l'intérieur du stade, mais depuis chez moi. J'ai constaté avec plaisir qu'il n'y avait pas trop de véhicules à l'avenue Eugène-Lance pour boucher le trafic, il y a beaucoup de personnes qui passaient à pied. Par contre, il y a un problème de sonorisation, on entendait parfaitement, distinctement ce qui se racontait dans le stade. On entendait parfaitement, exactement le concert à la mi-temps, et je trouvais beaucoup trop fort et trop distinctement.

M. AUGSBURGER : J'ai été interpellé par des habitants du chemin des Pâquerettes qui se plaignent du trafic lourd engendré par des camions, évacuant de la terre et des remblais depuis le chantier du Pont-Rouge, vraisemblablement celui du tram.

En effet, ces derniers passent par la rampe du Pont-Rouge, empruntent le chemin des Pâquerettes, qui est en zone 30 km/h., avec une école très proche, pour déboucher sur la route du Pont-Butin et rejoindre la route de Chancy.

Avant qu'un accident se produise à la hauteur de l'école, il serait bon d'intervenir ou de faire intervenir qui de droit.

**Séance ordinaire du 20 mars 2003**

**14. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y en a pas.

M. LANCE : Avant de lever cette séance, et à l'occasion de mes 50 ans que je fêterai la semaine prochaine, je vous invite à une petite collation que mon épouse et moi-même vous offrons à la cave.

La séance est levée à 21 heures 40.

**Le Secrétaire :**

**François BAERTSCHI**

**Le Président :**

**François LANCE**